

Préavis N°2/2011, concernant la rémunération des membres du conseil, du président et du secrétaire.

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES
COSSONAY-PENTHALAZ-PENTHAZ-DAILLENS**

Au Conseil Intercommunal
1303 Penthaz

Penthaz, le 7 novembre 2011

**Rapport de la Commission des Finances sur le préavis du bureau du Conseil N°2/2011
relatif à la rémunération des membres du Conseil, du président et du secrétaire.**

La Commission des Finances, composée de Messieurs Philippe Wiesmann, Philippe Tesse, Jacky Chiovini, André Borgeaud membres, Corinne Borgeaud, Roland Pantet, Philippe Mielvaque, membres suppléants, s'est réunis le 2 novembre 2011 à la station d'épuration pour étudier le préavis N°2/2011 relatif à la rémunération des membres du Conseil, du président et du secrétaire.

Est excusé, Monsieur Jean-Yves Thévoz membre suppléant

Le Comité de Direction, était représenté par Messieurs René Devantay, René Nicolet, également présent, Monsieur Jacques Deléderray président du Conseil ainsi que Bernard Augsburgère secrétaire/comptable de l'association. Excusé Monsieur Philippe Gerhard membre du Comité de Direction. Nous tenons à les remercier de leur disponibilité et des réponses apportées.

Le présent rapport a été transmis à tous les membres et aux suppléants, pour d'éventuelles corrections ou précisions.

Comme le précisent les statuts de notre association, le Conseil intercommunal fixe les indemnités des membres du Conseil, du président et du secrétaire du Conseil. Il est d'usage de réviser ces indemnités au début de chaque législature.

C'est pourquoi le bureau du Conseil nous propose une légère adaptation des rémunérations en vigueur à ce jour.

Les indemnités forfaitaires du président, ainsi que du secrétaire nous semblent tout à fait justifiées. Cela ne correspond certainement pas aux heures consacrées à cette tâche, mais, comme le souligne le préavis, ces indemnités sont liées à un acte civique et il est bien de considérer l'engagement des membres du conseil intercommunal comme tel.

Les indemnités concernant les jetons de présence, les séances et rapports de commissions, les déplacements au km, proposées par le bureau n'ont pas suscité de remarques particulières et la commission des finances appuie les propositions du bureau du Conseil.

Préavis N°2/2011, concernant la rémunération des membres du conseil, du président et du secrétaire.

Concernant les vacations du Conseil pour une demi-journée ou une journée complète. La proposition du bureau est de les supprimer. Après explication, où l'on nous a démontré qu'il était parfois difficile de déterminer de quelle manière appliquer ces indemnités, il paraît plus judicieux de les remplacer par une indemnité variable selon le temps consacré à l'heure, plus juste et plus facile à appliquer.

Au vu de ce qui précède, la commission vous propose d'adopter les conclusions suivantes, identiques à celle du préavis 2/2011 :

Conclusions:

Le Conseil Intercommunal de l'AIEE

Vu le préavis 2/2011 concernant la rémunération des membres du conseil, du président, du secrétaire du conseil,

Où le rapport de la commission chargée d'étudier ce complément de préavis.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

Décide

D'adopter les indemnités proposées pour les membres du conseil, le président, le secrétaire du conseil pour la législature 2011-2016.

Les membres et les suppléants de la commission de Finances.

Philippe Wiesmann _____

Phillippe Tesse _____

Jacky Chiovini _____

Roland Pantet _____

Corinne Borgeaud _____

Philippe Mielvaque _____

Jean-Yves Thévoz _____

André Borgeaud, rapporteur _____